



Une lettre du Président a été envoyée le 6 juin aux délégués syndicaux. Cette lettre nécessite des précisions et éclaircissements de la part de la direction.

L'assemblée générale du personnel administratif et technique réunie ce jour demande à la direction de recevoir l'intersyndicale afin d'acter par écrit des précisions sur les points suivants :

Primes de fin de carrière :

Maintien à minima de l'existant pour les cadres soit ¼ de mois de salaire par année de présence soit 5 mois au bout de 20 ans

Pour les EP et les OT maintien de l'existant, confirmation de la date retenue pour les salariés concernés.

Primes de licenciement :

La direction écrit : « prendre en compte les dispositions antérieures afin d'unifier le plus possible ces indemnités pour tous les personnels de l'AFP ». Par conséquent, nous demandons 1 mois de salaire par année de présence jusqu'à la 15ème année et un demi mois par année ou fraction d'année au-delà pour les OT, EP et pour les Cadres.

Grilles de salaires :

Pour les cadres administratifs et les employés de presse, maintien à l'identique, c'est-à-dire sans coefficient inférieur et maintien du plan de carrière.

Pour les ouvriers et les cadres techniques, négociation ouverte à partir des grilles et plans de carrières actuels.

Par ailleurs les organisations syndicales sont prêtes à discuter sur une actualisation des référentiels métiers dans toutes les catégories. Elles seront attentives à une articulation correcte de ces référentiels métiers sur les grilles salariales, afin de ne pas créer une AFP à deux vitesses.

Les Congés et les ARTT :

Partir de l'existant pour négocier, c'est-à-dire 14 jours pour les EP-OT et 18 jours pour les cadres.

Dans l'attente de ces précisions l'assemblée générale du personnel a voté à l'unanimité **une grève de 24h** reconductible du mardi 7 juin 16h au mercredi 8 juin 16h.

Le personnel administratif et technique se réunira à nouveau demain à 15h dans la salle du restaurant d'entreprise.

A Paris le 7 juin 2016